



Paris, le 20 juin 2011

Journée mondiale des réfugiés

Le droit au retour des réfugiés palestiniens, enjeu central pour la paix au Proche-Orient

Alors que des milliers de réfugiés palestiniens ont tenté de franchir les frontières d'Israël à partir du Liban et de la Syrie le 15 mai dernier, anniversaire de la Nakba, entraînant une répression sanglante de l'armée israélienne – 13 morts et plusieurs centaines de blessés – l'Association France Palestine Solidarité (AFPS) souligne que l'enjeu des réfugiés est plus que jamais central pour la résolution du conflit au Proche-Orient. L'AFPS rappelle la nécessité absolue pour Israël de se conformer au droit international et de reconnaître le droit au retour aux réfugiés palestiniens.

« Les événements du 15 mai dernier sont révélateurs de la nécessité pour Israël de reconnaître le droit au retour des réfugiés palestiniens » a déclaré Jean-Claude Lefort, président de l'AFPS. *« Les réfugiés palestiniens constituent la plus importante population de réfugiés au monde. En reconnaissant ce droit, condition admise par Israël en 1949 pour devenir membre de l'ONU, il s'agit de donner satisfaction aux aspirations légitimes des Palestiniens et d'appliquer le droit international, afin d'arriver à une paix juste et durable au Proche-Orient. »* a-t-il ajouté.

Entre 1947 et 1948, quelque 800 000 Palestiniens, soit 85% de la population palestinienne, furent expulsés d'environ 500 villes et villages par les forces qui allaient devenir l'armée israélienne puis par Israël. Aujourd'hui, l'essor démographique fait que ce sont plus de 4,8 millions de réfugiés palestiniens qui vivent en Jordanie, au Liban, en Syrie et dans les territoires palestiniens occupés¹. Il s'agit de la population de réfugiés la plus importante au monde. Israël a adopté dès 1950 une « loi des absents » permettant à l'État israélien de récupérer les biens des Palestiniens empêchés d'habiter leurs propriétés.

Les conditions de vie des réfugiés sont très souvent extrêmement difficiles, particulièrement au Liban. Un récent rapport de l'UNRWA indique qu'à Gaza, les réfugiés – qui composent les deux tiers de la population – souffrent d'un taux de chômage de 45,3%, en raison du blocus illégal imposé par Israël.

La résolution 194 de l'Assemblée générale de l'ONU, adoptée en décembre 1948, a établi le droit de retour des réfugiés palestiniens. Ce droit est incompressible, ses modalités d'application dépendent des Palestiniens eux-mêmes. Alors que deux des paramètres d'une paix au Proche-Orient sont sur le devant de la scène – la reconnaissance d'un État palestinien dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale – le troisième paramètre ne peut être oublié. L'AFPS réaffirme son attachement au règlement de ce problème et du même coup à une solution pacifique et durable au conflit du Proche-Orient sur la base du droit.

¹ Statistiques de l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient)